





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-64**

**Séance publique du**

**1 février 2016**

**Présidence de Dominique AUGÉY  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160201- lmc180479-DE-1-1
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : jeudi 4 février 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MAISON DE QUARTIER LA MARESCHALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction de la Politique de la Ville

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1 FÉVRIER 2016

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : MAISON DE QUARTIER LA MARESCHALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, La Maison de Quartier la Mareschale intervient sur le territoire d'Encagnane pour proposer des activités culturelles et artistiques de grande qualité. L'association s'inscrit de manière plus accrue dans le paysage culturel de la Ville. Ainsi, la Maison de Quartier de la Mareschale a bénéficié à travers une convention d'objectifs 2013-2015 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € pour mener à bien son projet associatif.

Ses objectifs sont de :

- 1 – Créer, animer et mettre en œuvre un projet culturel, érigé en véritable pôle ressources bâti sur l'accessibilité à la culture pour tous, en direction des publics du quartier d'Encagnane et habitants du reste du territoire.
- 2 – Animer et promouvoir une action éducative de qualité dans les domaines culturels, artistiques, récréatifs et périscolaires destinée à un public d'enfants, d'adolescents et d'adultes en favorisant le lien social entre les habitants, la mixité des publics et le partenariat inter-associatif.
- 3 – Accueillir et développer des ateliers et stages artistiques, culturels et des spectacles pour les ALSH des structures socio-éducatives de proximité d'Aix-en-Provence.
- 4- Mettre en place une politique tarifaire visant à lever les freins financiers rencontrés par les familles à revenus modestes.

Le Conseil Municipal du 21 mars 2016 qui sera amené à voter le budget primitif 2016, vous proposera également de valider la nouvelle convention triennale de partenariat entre la Ville

d'Aix-en-Provence et la Maison de Quartier la Mareschale qui déterminera le montant de sa subvention annuelle de fonctionnement pour les trois prochains exercices.

Dans l'attente et afin de soutenir cette structure associative qui ne bénéficie pas d'une trésorerie importante, la Ville au travers de sa Direction la Politique de la Ville versera un premier acompte de 20 000 euros.

En conséquence, je vous demande mes chers Collègues, de bien vouloir

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 20 000 €
- **DIRE** que ce montant sera imputé sur la ligne budgétaire Maison de Quartier N° **92422- 6574-1726** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2016-64 - MAISON DE QUARTIER LA MARESCHALE - ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Dominique AUGEY, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



